



Arras, le 17 décembre 2007

Au (à la) responsable de l'organisme porteur de l'APP
Au (à la) coordonnateur (trice) de l'APP.

Objet : abonnement 2008 aux services de l'animation nationale APP

Bonjour,

Comme le prévoient ses statuts, l'APapp⁽¹⁾ prendra le relais, à compter du 2 janvier 2008, pour mettre en œuvre les services de l'animation nationale APP, précédemment assurés par Algora.

Plus de 20 ans d'expérience montrent que la composante "réseau" est constitutive de l'identité APP. Cette dernière repose, en particulier, sur des valeurs, un engagement, une culture et un professionnalisme communs à l'ensemble des acteurs investis au sein des équipes et des organismes porteurs.

C'est en réseau qu'ont été trouvées certaines économies d'échelle, mises en place des mutualisations utiles, construits des outils de communication et de suivi et, surtout, conçus des projets communs qui donnent une valeur ajoutée à l'activité de chacun des APP pris isolément. Le dispositif APP-Entreprises, lancé en juin dernier, sous l'égide de l'APapp est, à ce titre, un projet exemplaire dans lequel se sont d'ores et déjà engagés plus de 350 APP⁽²⁾.

La DGEFP a décidé de ne plus subventionner l'activité de l'animation nationale sous sa forme actuelle comme elle le faisait depuis l'origine en 1986. Toutefois, elle en reconnaît la pertinence et l'utilité. En témoigne le courrier, en date du 21 novembre 2007, adressé par M. Gaeremynck, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle aux Préfets de région et qui signifie, aux DRTEFP, que l'APapp est légitime à reprendre les activités de l'animation nationale et, à terme, à être détentrice du label APP.

A ce jour, l'APapp compte plus de 400 membres, principalement des personnes ou des structures engagées dans l'activité des APP. Des "APapp régionales" sont en cours de constitution. La durée de vie de l'association est limitée. Elle devra, au plus tard le 31 décembre 2008, avoir choisi, après une large concertation, une ou des modalités d'organisation qui porteront de façon pérenne l'animation nationale, les animations régionales et le réseau APP et ce, à compter de 2009.

La poursuite des activités de l'animation nationale en 2008 suppose que l'APapp trouve les moyens financiers lui permettant d'assurer cette responsabilité. L'objectif est, dans un premier temps, de maintenir l'activité à son niveau actuel. Elle repose sur l'existence d'une équipe permanente de trois personnes et le maintien des outils et services associés : site app.tm.fr et app-entreprises.com ; messagerie ; statistiques mensuelles ; activités d'échanges, de communication, de formation ; coopérations avec les animations régionales ... (voir fiche jointe).

Sur le court terme, le financement des activités de l'APapp sera assuré par deux sources principales : l'abonnement annuel aux services de l'animation nationale demandé à chaque APP et les ressources afférentes au dispositif APP-Entreprises (fonctionnement et nouveaux contrats passés avec des entreprises clientes). Le bureau de l'association engagera également toute autre recherche de financement lui permettant de développer son activité.

Pour 2008, le bureau de l'APapp a fixé le montant de l'abonnement annuel à 500 € pour chaque APP. Nous sommes conscients que cette somme puisse paraître importante dans l'absolu. Il faut toutefois la relativiser au regard des services effectivement rendus et avoir à l'esprit que, seule cette contribution permettra de maintenir une animation à laquelle, tous vos témoignages le confirment, vous êtes attachés.

Sachez également que l'APapp, en lien avec le Regroupement national, est engagée dans des actions en direction de l'Etat, des régions et de tous les partenaires des APP, destinées à permettre à chaque APP de disposer des moyens, en particulier de la part de l'Etat, pour fonctionner normalement en 2008.

Compte tenu du contexte particulier où se trouvent les APP dans cette période de transition, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de difficultés éventuelles quand au règlement de cet abonnement.

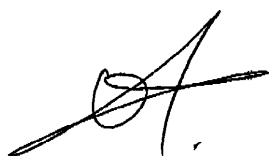
Notre objectif commun doit être de nous engager, en pleine responsabilité, à assurer la pérennité des APP et du réseau, pour continuer à proposer un "accès formation" aux populations, sur leurs territoires. Nous sommes convaincus qu'ils sont un outil indispensable pour faciliter l'ouverture sociale et culturelle ainsi que l'accès et le maintien dans l'emploi du plus grand nombre.

Merci d'avance de votre engagement et de votre contribution.

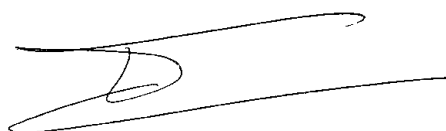
Meilleurs vœux à toutes et à tous pour l'année qui s'ouvre.

Cordialement.

Maurice Monoky
Président



Michel Tétart
Secrétaire



(1) Voir statuts, membres, activités sur l'espace dédié sur le site www.app.tm.fr

(2) La première adaptation du dispositif APP-Entreprises conçue pour le réseau commercial France de Renault sera "ouverte" le 20 décembre 2007. Les premiers flux de salariés sont attendus dès le début du mois janvier.

Nous vous demandons de retourner, avant le 29 février 2008, la fiche jointe, accompagnée d'un bon de commande ou d'un chèque à l'ordre de l'APapp. Nous vous enverrons en retour la facture correspondante.

Contact : animation.nationale@app.tm.fr